



CPAM 75

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Elections des représentants

Du personnel au Conseil

De la CPAM de Paris

LA Cfdt
C'EST TOI,
C'EST MOI,
C'EST NOUS...

Le 13 mars 2018, les salariés de la CPAM de Paris sont appelés à voter.

Edito :

Plutôt que l'affrontement permanent, **la CFDT** fait le pari de l'engagement ! C'est par la négociation que l'on fait progresser les droits des salariés.

En 2017, **la CFDT** est devenue, la première Organisation Syndicale du secteur privé. Cette première place confirme notre aptitude à :

- Regarder la réalité en face pour mieux transformer la société.
- Faire des propositions pour améliorer le quotidien de chacun.
- Obtenir des résultats concrets pour répondre aux attentes des salariés.

Dans les Organismes de Sécurité Sociale, **la CFDT** représente plus de 30% du personnel au niveau national. **La CFDT** est donc habilitée à négocier et signer seule des accords.

Rappel : sans accord collectif et sans notre signature, il n'y aurait ni intéressement, ni accord sur les réseaux ...

Pour renforcer un syndicat qui agit, négocie et obtient des résultats, voter CFDT.

Le rôle des élus au Conseil

Les représentants du personnel ont pour mission de porter la voix des salariés, défendre leurs intérêts et alerter les conseillers de la situation sociale dans l'Organisme.

Le Conseil représente un lieu où les élus donnent leurs opinions sur les orientations stratégiques de l'organisme.

Les élus préviennent également des difficultés rencontrées par les salariés, dans les différents services, et font remonter les risques liés aux changements d'organisations.

Intéressement

La CFDT est signataire, depuis le 21 juin 2017, d'un nouvel accord sur l'intéressement couvrant les années 2018, 2019, 2020. **Cet accord a bien failli ne pas être reconduit en raison d'une opposition forte et majoritaire portée par la CGT, FO et la CGC.**

En 2017, à la CPAM de Paris, cette prime s'élevait à 809 € contre 350 € en 2004. **La CFDT** continuera à œuvrer pour maintenir le pouvoir d'achat des salariés.

L'intéressement est devenu un élément fort de notre identité syndicale. La prime, une marque importante de reconnaissance du travail accompli par les salariés.

En 2020, les règles permettant de signer un accord risquent de changer. Si, **la CFDT** reste le seul Syndicat représentatif à engager sa signature en faveur de l'intéressement, **la CFDT** devra alors représenter 50% des voix, au niveau national, pour que l'accord soit valide.

Dans ces conditions l'intéressement risque de ne pas être reconduit entraînant une perte financière importante pour le personnel.

Pour **la CFDT**, le rôle principal d'un syndicat est d'obtenir des avancées pour les salariés. **Faire perdre cet avantage dont les agents bénéficient, depuis de nombreuses années, serait inacceptable.**

Voter CFDT, c'est conforter une organisation qui prend ses responsabilités. Renforcer la CFDT, c'est lui donner du poids pour s'engager à vos côtés. Chaque accord signé par la CFDT fait progresser vos droits.

VOTEZ Cfdt :

Le 13 mars 2018

**LE PROGRES
SOCIAL
C'EST NOUS**

Salaires

La CFDT a pour premier objectif d'obtenir des mesures collectives, en points ou en pourcentage, afin de garantir pour partie le pouvoir d'achat des salariés.

Pour **la CFDT**, chaque agent ne pouvant pas bénéficier, de manière systématique, des mesures individuelles contenues dans la classification, il est nécessaire d'obtenir une augmentation de nos salaires tous les ans.

La négociation salariale, de 2017, s'est conclue par une mesure générale qui a permis de revaloriser la valeur du point. Les accords salariaux antérieurs signés par **la CFDT** s'étaient soldés par une revalorisation du coefficient de qualification ou encore 5 points pour tous...

La CFDT refuse toute forme de blocage des salaires.

Evolution des réseaux

Les orientations décidées par le gouvernement concernant l'Assurance Maladie ont considérablement modifié les conditions de vie et de travail des salariés. La mise en commun entre plusieurs caisses d'une mission, d'une fonction ou d'une activité a révolutionné notre quotidien.

La CFDT a donc négocié et signé des accords interdisant : tout licenciement économique individuel, assurant le maintien de la rémunération et le volontariat pour toute mobilité. Des garanties complémentaires sont actées et concernent l'aide à la mobilité géographique, le paiement d'une indemnité compensatrice en cas de mutation, le maintien des primes existantes, une prime pour tout changement d'emploi,...

Une CFDT forte localement, permettra que ces accords puissent être déclinés dans chaque Organisme de base.

Classification

Dans ce dossier, **la CFDT** va se concentrer autour de l'accès à la formation, la généralisation des parcours professionnels, une meilleure rémunération des compétences et la mobilité professionnelle.

La priorité de **la CFDT** est de convaincre les pouvoirs publics et l'UCANSS de la nécessité de dégager des moyens suffisants pour financer cette classification.

La CGT a déjà indiqué ne pas vouloir participer à ces travaux. FO a décidé de se contenter d'avoir un rôle d'observateur.

La CFDT prendra toute sa place dans la négociation.

En votant pour les candidats **CFDT**, vous votez pour des représentants qui s'engagent :

- A participer aux réunions.
- A maintenir un dialogue constructif.
- A faire des comptes rendus réguliers.
- A défendre vos droits.

Au sein du Conseil, **les élus CFDT** relaieront la réalité du vécu des agents employés et cadres de la CPAM.

Conditions de travail

La CFDT intervient régulièrement dans les services et auprès de l'employeur sur les questions de santé au travail.

Quel que soit leur niveau ou leur fonction, les employés et cadres, se plaignent de la dégradation de leurs conditions de travail au quotidien (Stress, mal être, épuisement, burn-out harcèlement moral, ...).

Nos revendications : Plus d'effectifs dans les services, objectifs de travail atteignables, adaptation de la charge de travail, respect des individus... Amélioration des conditions d'accès au télétravail, et du travail en coworking...

Horaires variables Réaumur

La CFDT a signé les protocoles d'horaires variables du Centre de Santé et du Laboratoire de Réaumur évitant ainsi une fermeture probable.

La CFDT a ainsi permis la sauvegarde de tous les emplois et a respecté la demande majoritaire des salariés.

La CFDT sera donc particulièrement vigilante sur le respect des engagements pris, par la direction, concernant les évolutions à venir pour ces structures.

La CFDT continuera de se battre pour assurer l'avenir des Œuvres et sauvegarder tous les emplois.

COG

Tous les trois à quatre ans en fonction des orientations définies par les pouvoirs publics, les Caisses négocient avec la CNAM un Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG) qui se traduit systématiquement par des économies substantielles.

Pour le personnel, cela se traduit par un accroissement des missions, une baisse des effectifs, des réorganisations successives, une augmentation de la charge de travail, une dégradation des conditions de travail.

Quant aux assurés sociaux, ils ne sont pas mieux traités : les remboursements des actes médicaux et des médicaments sont en baisse constante voire plus pris en charge. Une partie de la population renonce aux soins faute de moyen et la précarité explose.

Dans ce contexte la CFDT de la CPAM de Paris ne peut cautionner une politique de rigueur qui ne répond ni aux attentes du personnel, ni aux besoins des assurés sociaux.

LISTE DES CANDIDATS CFDT

Collège Employé(e)s	Collège Cadres
Valérie DESVERGNE	Thierry RAMBAUD
Bruno MALIMPENSA	Sylvie COURVEAULLE
Karima KANES	Patricia DI MAMBRO
Karine LE COZ	
Patricia ROBERT	
Françoise PONTALIER	

AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
A VOTRE VOIX

VOTEZ Cfdt :

Le 13 mars 2018